

SCP Xavier de LOSTALOT et Alain DUTEL

Commissaires Priseurs Associés
352 rue Faventines 26000 VALENCE

N° TVA Intracommunautaire : FR88341414191

Tél : 04,75,56,58,27 - Fax : 04,75,55,26,61

Internet : interencheres.com - Email: judiciaire@encheres-valence.com

Liste pour la vente du Lundi 3 octobre 2016

Ordre	Désignation	Estimation
1	6 tabourets de bar, assise skaï noir (dont 3 hors service)	10/15
2	5 tables 4 couverts, pieds fonte, plateau stratifié moulé	25/30
3	5 tables 4 couverts, pieds fonte, plateau stratifié moulé	25/30
4	7 tables 2 couverts, pieds fonte, plateau stratifié moulé	35/40
5	2 mange-debout assortis	5/10
6	14 chaises métal noir	20/25
7	12 chaises métal noir	15/20
8	1 panière en tressé + 1 horloge murale + 3 ardoises murales + 4 affichettes publicitaires + 1 enseigne lumineuse "Ouvert" + 1 poubelle MIKO + 1 bouteille décorative	20/25
9	2 banquettes skaï noir ; longueur 120 cm	25/30
10	2 banquettes skaï noir ; longueur 120 cm	25/30
11	2 banquettes skaï noir ; longueur 120 cm	25/30
12	1 banquette d'angle skaï noir ; dimension 199 x 139 cm	20/25
13	1 banquette skaï noir ; longueur 178 cm	15/20
14	1 banquette skaï noir ; longueur 189 cm (déchirée)	5/10
15	1 caisse enregistreuse OLIVETTI ECR 7700 + 1 terminal à carte bancaire INGENICO EFT 930 S	30/40
16	1 lave-verre inox SO WE BO	100/120
17	1 machine à glaçons inox QUASAR-C	120/150
18	2 colonnes de tireuse à bière en inox (groupe froid sous le bar)	120/150
19	1 tour réfrigéré inox INFRICO à trois portes, groupe intégré (état incertain, servait de banque sèche) ; longueur 200 cm	50/60
20	1 friteuse semi-professionnelle SEB	25/30
21	1 plancha électrique inox SUKALDEA 320	25/30
22	1 micro ondes PROLINE	15/20
23	1 réfrigérateur combiné PROLINE	20/25
24	1 vitrine à boissons LMC EUROCOLD logotisée Oasis	120/150
25	1 appareil à panini KRUPS	15/20
26	1 saladette inox cinq petits bacs gastro	15/20
27	1 micro ondes ORVA	10/15
28	1 réfrigérateur INDESIT	30/40
29	1 piano inox BARON (état incertain) : four gaz, compartiment chauffe-assiettes, une plaque fonte, deux feux vifs Longueur 120 cm	250/280
30	1 cuisinière FAURE quatre foyers à induction, four électrique à catalyse	70/80
31	1 lave main inox commande au genou + 1 distributeur d'essuie-main LOTUS (si on arrive à couper l'eau)	15/20
32	1 plonge inox, pieds métal, deux bacs, deux égouttoirs Longueur 180 cm (si on arrive à couper l'eau)	50/60

33	1 desserte inox à trois niveaux	40/50
34	1 étagère murale inox ; longueur 120 cm	15/20
35	1 réfrigérateur top BEKO	10/15
36	1 congélateur bahut BRANDT	20/25
37	1 extincteur à dioxyde 2 kg + 1 extincteur à eau 6 litres	10/15
38	1 plan de travail mélaminé posé sur trois meubles de cuisine stratifié blanc à 2 ou 1 tiroirs et 2 ou 1 portes + 1 plan de travail mélaminé posé sur un meuble de cuisine stratifié blanc à deux portes et deux tiroirs et un meuble assorti à une porte et un tiroir + 1 étagère bois à quatre niveaux	30/40
39	Vaisselle, verrerie, couverts : +/- 269 pièces Batterie de cuisine : +/- 35 pièces Listing détaillé à disposition à l'étude	60/80
40	1 licence IV (sous réserve du caractère transférable) exploitée par la S.A.R.L BREAK DELICE Quartier les Peyrauds RN7 26290 DONZERE L'adjudicataire fera son affaire personnelle du transfert de la licence IV conformément au règlement administratif et de police en vigueur en la matière. Notamment : - Il déclare satisfait aux conditions administratives et de police pour obtenir une licence, être âgé de plus de 18 ans et être ressortissant français ou de la CEE. – Ne pas être incapable majeur ou avoir été astreint à certaines condamnations excluant de la capacité d'exploiter un débit de boissons. Il s'engage à effectuer la déclaration de mutation d'une part auprès de la Mairie du lieu d'exploitation et d'autre part auprès de la Préfecture de la Drôme compétent en la matière. Le transfert d'une commune à une autre dans le département sera possible uniquement sous réserve d'acceptation du transfert par Monsieur le Préfet de la Drôme. L'adjudicataire déclare avoir eu connaissance de ces conditions particulières et reconnaît ne pouvoir exercer aucun recours contre la liquidation Judiciaire ou le commissaire-priseur.	